



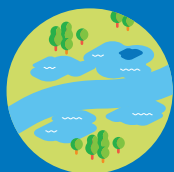
N°2 - NOVEMBRE 2021

MON CANAL

La lettre d'actualités



EN CE MOMENT DANS LE COMPIÉGNOIS-NOYONNAIS



165 HA D'AMÉNAGEMENTS COMPENSATOIRES

programmés d'ici mars 2022



18 MOIS DE TRAVAUX

pour les quais de Ribécourt et Pimprez



18 RENCONTRES PUBLIQUES DEPUIS MAI 2021

sur l'ensemble du territoire

Restons connectés

compiegnois.noyonnais@scsne.fr
www.canal-seine-nord-europe.fr



PLACE AUX CHANTIERS

C'est un semestre riche en rencontres avec les habitants du Compiégnois et du Noyonnais pour présenter le Canal Seine-Nord Europe, qui s'est écoulé. Tandis que de premiers aménagements et essais techniques sont menés sur le terrain, ces rendez-vous ont permis d'échanger autour du projet et de son insertion à l'échelle locale, de l'organisation des travaux et des engagements de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) en matière d'environnement et d'emploi par exemple.

L'heure est aujourd'hui au démarrage des chantiers, notamment sur les communes de Ribécourt-Dreslincourt, Pimprez, Clairoix, Choisy-au-Bac, Thourotte ou Montmacq. Ils sont accompagnés par la mise en œuvre de mesures compensatoires d'envergure, limitant les effets de la construction du Canal sur l'environnement et préparant l'évolution des paysages autour du nouvel ouvrage fluvial.

Progressivement, les territoires qui accueillent le Canal vont intégrer les premiers équipements nécessaires comme les nouveaux ponts ou les quais de transbordement... et vont assister à des aménagements environnementaux (berges écologiques, plantations, zones humides, etc.) qui précèdent ces travaux. De nouveaux usages et de nouveaux points de vue se profileront sur notre territoire, de nouveaux paysages se modèleront, au fil de l'eau...

L'ouverture des chantiers du Canal, c'est aussi une opportunité historique pour l'économie locale qui se présente. Les collectivités et les acteurs du territoire se mobilisent pour que le CSNE soit source de développement économique et de création d'emplois pour les habitants. Un Contrat Territorial de Développement (CTD) est en préparation entre le territoire, la SCSNE et ses partenaires, pour que l'ambition de la démarche Grand Chantier du Canal concrétise des projets sur le Compiégnois et le Noyonnais.

Bonne lecture !

Lyna Pobeda,
Directrice du territoire Compiégnois-Noyonnais

La Société du Canal Seine-Nord Europe est le maître d'ouvrage du projet. Établissement Public Local, elle est pilotée par la Région des Hauts-de-France, les Départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, en partenariat avec l'État et l'Union européenne.

**SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

2 QUAIS CONSTRUITS POUR PRÉPARER LE CHANTIER

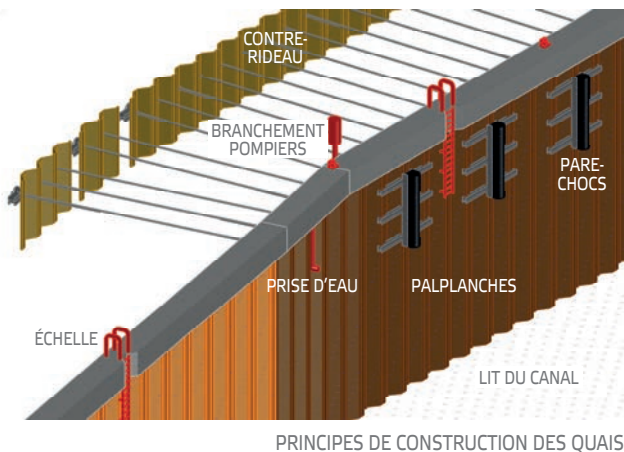
La construction de deux quais à Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez a commencé cet automne. Positionnés sur le Canal latéral à l'Oise (CLO) qui sera élargi et approfondi pour devenir le Canal Seine-Nord Europe (CSNE), ils permettront d'approvisionner le chantier par voie fluviale et constitueront les quais définitifs du Canal.



L'installation des chantiers de construction des deux quais s'achèvera d'ici la fin de l'année sur les deux sites. Les terrains sont défrichés et aménagés et tous les réseaux (électricité, gaz, fibre, etc.) sont déviés. Les conclusions de la campagne d'essais de battages de palplanches* conduite cet été ont permis de préciser les méthodes de construction des quais.

La livraison et le battage des palplanches interviendront ensuite sur les deux sites début 2022. Ces profilés en acier d'environ 60 cm de large qui s'enclenchent bord à bord les uns aux autres, constituent les parois étanches des ouvrages de retenue d'eau. Ce sont près de 500 paires de palplanches qui seront nécessaires pour la construction de chaque quai !

Les nouveaux quais sur le CLO seront utilisés dès 2024 pour l'approvisionnement par bateaux des chantiers du CSNE situés entre Cambronne-lès-Ribécourt et Passel. Ce recours au transport fluvial permettra de limiter les circulations de camions pendant les travaux. Puis, à la mise en service du CSNE, les quais pourront accueillir des opérations de transbordement pour des entreprises.



PRINCIPES DE CONSTRUCTION DES QUAIS

RETOURS SUR...

Des essais de battage de palplanches* ont eu lieu sur les communes de Montmacq, Cambronne et Ribécourt en juillet. Ils visaient à mieux connaître la nature des sous-sols pour adapter la technique et le type de matériel à utiliser lors de la construction de l'écluse de Montmacq et des deux quais le long du Canal latéral à l'Oise.

* Étape qui consiste à enfoncer les palplanches dans le sol.



LIBÉRER LES EMPRISES EN PROTÉGEANT LES ESPÈCES

Le long du tracé du futur Canal, des travaux destinés à faire place aux futurs chantiers ont démarré cet automne. On parle de libération des emprises. Toutes les précautions sont prises pour mener cette étape en limitant strictement ses effets sur l'environnement.

En amont des travaux du Canal, les emprises doivent être libérées pour réaliser les opérations d'archéologie préventive puis accueillir les chantiers. Il s'agit de débroussailler et déboiser les terrains, dévier les réseaux (électricité, gaz, fibre, etc.). C'est notamment le cas depuis le mois dernier sur les communes de Clairoix, Choisy-au-Bac, Thourotte ou Montmacq où démarrera le rescindement de l'Oise l'année prochaine.

Ces opérations sont accompagnées de mesures environnementales afin d'éviter les impacts sur la faune et la flore et, s'ils ne peuvent être évités, les réduire ou de les compenser. Par exemple, avant les travaux, les amphibiens sont capturés et réintroduits dans des milieux préservés, les arbres sont coupés de façon spécifique et hors des périodes de reproduction des oiseaux et on s'assure de l'absence de chauves-souris avant les interventions.

Pour accueillir les populations délogées et préserver la biodiversité, des aménagements compensatoires sont réalisés avant les interventions. Les premiers ont eu lieu dès 2017 sur la commune de Bienville où 3 800 arbres ont été plantés sur environ 5 ha et, en mars 2021, ce sont 6 500 arbres qui ont été plantés à Chiry-Ourscamp. Ces deux zones sont propices au développement d'une faune et d'une flore d'intérêt patrimonial.

Dans les mois qui viennent, cinq nouveaux sites sont concernés par des aménagements environnementaux, en compensation des travaux sur le secteur 1 : dans la Vallée de l'Oise, (11,3 ha à Appilly, 28,3 ha à Morlincourt et 80,8 ha à Chiry-Ourscamp et Pimprez) ; dans la forêt d'Ourscamp-Carlepont (35 ha à Chiry-Ourscamp et Bailly) et dans la vallée de la Verse (10 ha à Beaurains-lès-Noyon).



Sur ces 165,4 ha, des zones humides, des prairies sèches, des boisements et des haies seront créés ou restaurés afin d'accueillir des populations de faune et de flore diversifiées et d'offrir des habitats aux espèces.

Les nouveaux giratoires sur la RD66 et la RD40 mis en service en juillet.

À Choisy-au-Bac, la création du carrefour précède le creusement de l'Oise élargie et la construction d'un nouveau pont qui l'enjambera entre Choisy-au-Bac et Clairoix. À Ribécourt, le giratoire sera prolongé d'un nouveau franchissement pour rejoindre la RD932 et la 4 voies vers Compiègne et Noyon.



Réunions publiques, permanences, ateliers...

déjà plus d'une quinzaine d'occasions pour les habitants du Compiégnois et du Noyonnais d'échanger avec l'équipe du Canal cette année. Le dialogue se poursuivra tout au long du chantier pour présenter le projet, expliquer les travaux et entendre les attentes des riverains.



© Auber.Photon

À voir ou revoir

Regardez le film 2021-2023 : LES PREMIERS TRAVAUX À MONTMACQ (sur la chaîne YouTube du Canal)



Consultez le rapport de l'Enquête publique environnementale (sur le site de la Préfecture de l'Oise)



PRÉSERVER LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES

KATELINE DUCAT



4 QUESTIONS À KATELINE DUCAT, CHARGÉE DE MISSION ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE DU PROJET

En quoi consiste l'archéologie préventive ?

Réalisée en amont des travaux d'aménagement du territoire, l'archéologie préventive vise à connaître et sauvegarder le patrimoine enfoui. En premier lieu, les archéologues procèdent au diagnostic du terrain, phase durant laquelle ils dégagent et observent les sous-sols. Si des vestiges significatifs sont identifiés, l'État, via le Service Régional de l'Archéologie (SRA) prescrit alors une étape de fouille permettant de les étudier. Ces deux étapes accomplies, le SRA prononce une libération de toute contrainte archéologique, ce qui autorise le début des travaux sur les parcelles.

Quel rôle jouez-vous dans la réalisation du Canal ?

J'assure la maîtrise d'ouvrage du volet archéologique du projet, en relation avec le SRA et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ou les services d'archéologie des collectivités qui réalisent les travaux. En amont des opérations, je sollicite les opérateurs fonciers pour libérer les terrains, puis, durant les campagnes, je veille au respect du cadre défini par l'autorisation environnementale, en lien avec le service environnement de la SCSNE et avec l'aide d'écologues* privés. Je travaille en étroite collaboration avec les équipes techniques de la SCSNE, notamment pour coordonner les opérations d'archéologie avec le planning des travaux.

Que se passe-t-il lorsque des vestiges archéologiques sont découverts ?

Le site est topographié** et une reconstitution 3D peut être réalisée si des pièces intéressantes sont trouvées. Tous les objets sont récupérés par les archéologues pour être étudiés en laboratoire par des spécialistes, comme des céramologues, des archéozoologues, ou encore des anthropologues. Un rapport est ensuite établi par l'Inrap et, après validation par le SRA, les services de l'État récupèrent et conservent les vestiges. Ils peuvent alors être proposés à des musées pour leurs collections ou pour des expositions.

« L'archéologie préventive permet de bien connaître le territoire et d'en sauvegarder le patrimoine »

Quelles précautions prenez-vous dans l'organisation de vos interventions sur le terrain ?

La SCSNE veille à faire avancer le projet du Canal en limitant les impacts pour les habitants et l'environnement du territoire, ce qui conditionne notre organisation. Par exemple, pour procéder à un diagnostic sur un terrain agricole, nous intervenons autant que possible après les récoltes. Ailleurs, la présence de certaines espèces de faune ou de flore, peut nous conduire à planifier nos interventions après qu'elles ont été déplacées. Enfin, si le SRA demande le diagnostic d'une parcelle boisée, nous ne pouvons le réaliser qu'en dehors des périodes de nidification (entre le 15 septembre et le 15 janvier ou 15 mars, suivant les espèces).

1000 HA
de diagnostics archéologiques à réaliser sur l'ensemble du tracé du Canal
(1 800 ha déjà réalisés entre 2008 et 2013 et 100 ha de fouilles sur 90 sites)

11 M
C'est la profondeur maximale d'une fouille archéologique sur un site paléolithique

Cliché d'une bague en or avec intaille*** en agate rubanée (fin du 1^{er} siècle avant J.-C.) découverte en 2011 lors des fouilles menées pour le Canal Seine-Nord Europe, sur le site d'une prestigieuse villa gallo-romaine à Noyon.



© S. Lancelot, Inrap



ARCHÉOLOGIE À MONTMACQ

15 HA DE DIAGNOSTICS EN COURS

La campagne de diagnostics archéologiques précédant le démarrage des travaux de construction du Canal se poursuit désormais sur la commune de Montmacq. Ici, le diagnostic concerne un terrain boisé qui doit être partiellement creusé sous forme de layons (tranchées) de 2 m de large. Un déboisement a été réalisé avec l'appui d'un écologue* et dans le cadre des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale. Ces déboisements sont d'ores et déjà compensés par les plantations faites à Bienville et Chiry-Ourscamp.

ATTENTION À LA FAUNE ET LA FLORE !

Comme sur tout le projet du Canal, les recherches archéologiques sont réalisées de façon à protéger toutes les espèces végétales ou animales identifiées. À Montmacq, pour la coupe de 59 arbres abritant des chauves-souris, nous avons procédé à l'aide de câbles pour opérer de manière extrêmement douce. Les arbres coupés ont été laissés sur place quelques jours, afin de donner aux chauves-souris le temps de les quitter. En outre, les services de l'État s'assurent que chaque action menée n'impacte ni les cours d'eau, ni la nappe phréatique.

EN BORD DE L'OISE

En début d'automne, certains diagnostics ont été réalisés par les archéologues à proximité immédiate d'habitations de Montmacq. Toutes les précautions ont été prises pour minimiser les nuisances et des ateliers d'information préalable et d'échanges ont été proposés aux habitants. Le rapport sur le diagnostic archéologique du site observé sur la commune est attendu afin de savoir s'il sera suivi de fouilles.

ET SUR LE RESTE DU TERRITOIRE

Les diagnostics archéologiques s'étendent en amont et en aval de Montmacq, sur les communes de Cambronne-lès-Ribécourt, Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez ainsi que Thourotte et Le Plessis-Brion. D'ici l'été prochain, ce sont 90 ha de diagnostics qui auront été réalisés sur le secteur 1 avant les démarrages de travaux puis, environ 190 ha seront également diagnostiqués sur le secteur 2 dans l'Oise, l'année prochaine.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

AUTOMNE /HIVER 2021 + Poursuite des diagnostics archéologiques du secteur 1

AUTOMNE 2021 + Construction des quais à Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez + Libération des emprises le long du tracé + Travaux environnementaux



2021 – 2023 Secteur 2 : Études de projet + Procédures réglementaires + Acquisitions foncières + Travaux préparatoires

AUTOMNE 2022 + Creusement du nouveau lit de l'Oise dans le secteur de Montmacq



+ Travaux de construction des 3 ponts de la RD66 entre Montmacq et Cambronne-lès-Ribécourt et de celui de la RD40bis entre Ribécourt et Pimprez



MI-2023 + Lancement des travaux de construction de l'écluse de Montmacq + Lancement des travaux principaux sur le secteur 1



2024 + Lancement des travaux principaux sur le secteur 2

MI-2027 + Mise en service du secteur 1 du Canal

Secteur 1 : de Compiègne à Passel
Secteur 2 (Oise) : de Passel à Libermont

OBSERVER LES PAYSAGES DU CANAL

L'Observatoire de l'environnement du Canal Seine-Nord Europe évalue les effets du projet sur l'environnement et notamment sur le paysage.

Depuis les phases d'études du Canal Seine-Nord Europe, un Observatoire de l'environnement est chargé de mesurer, dans la durée, les principaux effets du Canal sur l'environnement, et ce avant, pendant et après sa construction.

Instance indépendante réunissant 25 experts issus de l'État, des collectivités territoriales ou d'associations environnementales agréées, l'Observatoire de l'environnement du CSNE est organisé autour de trois commissions thématiques : Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau / Espaces naturels et biodiversité / Paysage et architecture.

Mis en place dès 2009 par Voies navigables de France et réinstallé en 2019 par la Société du Canal Seine-Nord Europe, l'Observatoire veille à l'exemplarité du projet et à son caractère innovant en matière d'environnement. Il donne un avis sur les études en cours, évalue l'efficacité des mesures environnementales mises en place et émet des préconisations à la SCSNE.



50 SITES SUIVIS SUR 10 ANS



Exemples de fiches paysages de l'Observatoire



L'ATLAS DES PAYSAGES DU CANAL

Ouvrage fluvial d'envergure, traversant 4 départements des Hauts-de-France, le Canal Seine-Nord Europe va transformer les territoires sur l'ensemble de son tracé. Un atlas des paysages avant travaux est en cours de réalisation.

Sur déjà plus de 300 pages illustrées sur la Vallée de l'Oise, l'Atlas des paysages avant travaux du Canal Seine-Nord Europe constitue l'état de référence des paysages. Il sera établi sur tout le long du tracé du CSNE, entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, et permettra de mieux appréhender les évolutions à venir. Document pluridisciplinaire, l'Atlas rassemble des données cartographiques, photographiques, historiques, géographiques,

sociologiques, environnementales et artistiques – anciennes ou récentes – pour décrire les paysages parcourus par le futur Canal. Il identifie les usages et pratiques des territoires et caractérise les patrimoines amenés à évoluer.

L'Atlas des paysages avant travaux du Canal Seine-Nord Europe sera le premier de cette nature produit pour une infrastructure de déplacement aussi longue, comme les

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

L'Observatoire de l'environnement s'est doté d'un programme de suivi composé de nombreux indicateurs et outils de collecte de données. Parmi eux, un observatoire photographique du paysage consiste à photographier 50 points de vue, avant, pendant et après les travaux, en été comme en hiver. Ces sites ont été choisis pour représenter différents enjeux et sensibilités paysagères des territoires accueillant le Canal, comme par exemple l'emplacement de futures écluses, de berges lagunées ou de ponts.

Initié en 2012 et en cours de reprise pour tenir compte de l'évolution du projet, cet état des lieux avant travaux sera réalisé en 2022 par des photographes mandatés et suivra l'évolution des sites pendant la construction du Canal et après sa mise en service.

Constituer la mémoire des lieux que le Canal va modeler



Photos extraites de l'Atlas des paysages. © François Bon

autoroutes ou les voies ferrées à grande vitesse. Préconisé par la commission Paysage et architecture de l'Observatoire de l'environnement et commandé par la SCSNE, l'ouvrage est élaboré depuis janvier 2020 sur le secteur 1 par une équipe de spécialistes (architectes, paysagistes, géographes, historiens, écologues, documentalistes, photographes, etc.). Il sera étendu sur les autres secteurs, consultable d'ici quelques mois sur le site internet du Canal et présenté au territoire prochainement.

L'ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI SE CONCRÉTISE



DÉMARCHE GRAND CHANTIER CANAL SEINE-NORD EUROPE

La démarche Grand Chantier, dispositif exceptionnel copiloté par l'État et la Région Hauts-de-France, aide les habitants et les entreprises des Hauts-de-France à profiter de cette opportunité historique en termes d'emploi et de développement économique.

Pendant 8 ans, la création du Canal Seine-Nord Europe va mobiliser jusqu'à 6 000 personnes directement pour sa construction, et des milliers d'autres pour l'approvisionnement et l'accueil des chantiers. Couvrant toutes les phases du projet, la démarche Grand Chantier identifie et anticipe les besoins en main-d'œuvre et en services liés à la réalisation du Canal. Elle mobilise ensuite le tissu économique et les compétences du territoire. Des offres de formation, répondant aux profils recherchés pour le chantier et privilégiant l'insertion professionnelle, peuvent également être proposées.



4 conventions signées pour consolider les engagements

La démarche a conduit dès février 2019, à la signature avec les départements (Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) de la convention Canal Solidaire qui favorise la mise en œuvre d'une clause d'insertion par l'activité économique au sein des marchés publics de réalisation du Canal. Mi-2021, le dispositif avait déjà bénéficié à 37 personnes engagées dans un parcours d'insertion vers l'emploi durable, correspondant à plus de 44 000 heures d'insertion.

Trois autres conventions – Canal Entreprises, Canal Emploi et Canal Formation – ont été signées le 1^{er} avril dernier entre l'État, la Région Hauts-de-France, Pôle emploi et la CCI Hauts-de-France pour qu'entreprises, actifs, jeunes en insertion ou personnes en parcours vers l'emploi, puissent participer au projet et bénéficier de la construction du Canal.

Pour en savoir plus
Visionnez le film
À LA DÉCOUVERTE DES EMPLOIS DU CANAL SEINE-NORD EUROPE (sur la chaîne YouTube du Canal)



AILLEURS SUR LE TERRITOIRE

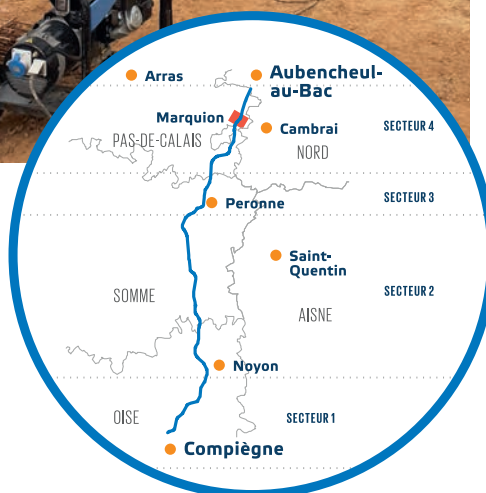
LE CANAL INNOVE

ÉCLUSES : LA TECHNIQUE DES BAJOYERS MINCES TESTÉE À MARQUION

Entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, le Canal sera équipé de 6 écluses. Une septième assurera la jonction avec le canal du Nord. Pour la construction des deux écluses les plus hautes : Marquion-Bourlon (25,71 m de chute) et Oisy-le-Verger (25 m), la SCSNE teste actuellement en modèle réduit, une nouvelle technique dite des bajoyers minces, sur un terrain situé à Marquion dans le Pas-de-Calais. La méthode consiste à réduire l'épaisseur des murs de soutènement (bajoyers) du sas dans lequel passent les bateaux, en associant un apport de terres compactées et accolées aux parois de béton. Les terres excavées sur place lors du creusement du Canal pourraient ainsi être en partie réutilisées pour la construction des écluses. D'autres essais, comme des tests hydrauliques en laboratoire, sont également prévus pour affiner les modalités de construction des écluses du Canal.



© SCSNE



#LeCanalAvecMoi

Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

www.canal-seine-nord-europe.fr